

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Assemblée générale de 1928. — Rapport moral du Secrétaire général
— Rapport financier du Trésorier. — Bilan au 31 août 1928.

Informations

Le départ de Scapini pour l'Amérique. — Le Bureau de la F. I. D. A. C.
pour l'exercice 1928-1929. — La Familiale des Soldats aveugles. —
Pour les invalides de guerre sans logis. — Bibliothèque.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Caisse Fraternelle. — Cotisations volontaires. — Procès-
verbal de la séance du Conseil d'administration du 21 juillet 1928. —
Compte rendu de l'Assemblée générale du Groupement régional du
Nord. — Avis divers.]

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. COTTIN, notaire honoraire;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss GRACE HARPER;
Miss WINIFRED HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALIBER, membre de l'Académie de Médecine.

Assemblée générale de 1928

Le Bureau et la Commission de Propagande de l'U. A. G. se sont mis d'accord pour l'organisation de notre Assemblée générale qui doit coïncider avec le 10^e anniversaire de la fondation du Groupement.

Dans notre Bulletin de novembre, nous donnerons toutes précisions concernant cette commémoration. Nous publions aujourd'hui la liste des candidats au Conseil d'administration, telle qu'elle a été établie par voie de tirage au sort au cours de la réunion du 6 octobre. Pour faciliter le travail des rapporteurs des différentes Commissions qui doivent précéder l'Assemblée générale, nous prions tous nos camarades de nous faire parvenir, avant le 15 novembre, les propositions et les vœux qu'ils désireraient soumettre à l'examen des dites Commissions. Tous les membres adhérents de l'U. A. G. recevront en temps utile le bulletin de vote et les bons pour pouvoirs.

Dès maintenant, nous les invitons à se conformer strictement aux instructions qui leur seront données dans la circulaire que nous joignons aux documents précités.

LISTE DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DUBOIS (Charles), né le 1^{er} octobre 1885 à Paris, demeurant 24, av. des Peupliers, à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise), découpeur.
LEVEAU (Désiré), né le 7 mars 1894 à Pantin, 48, rue du Pré-Saint-Gervais, à Pantin.
MARTIN (Paul), né le 23 décembre 1883 à Catillon (Nord), 10, rue de l'Union, La Courneuve (Seine), tricoteur.
LALLEMENT (Henri), né le 8 janvier 1881 à Oran, Liverdun (Meurthe-et-Moselle), docteur, *administrateur sortant*.
AMBLARD (Henri), né le 11 novembre 1894 à Paris, 33, avenue de Breteuil, Paris, *administrateur sortant*.
SIBIRIL (Pierre), né le 1^{er} septembre 1891, à Poullaouen (Finistère), 6, place Verdun, Brest.
CABASSON (Maurice), né le 30 janvier 1892 à Marseille, 29, av. des Chartreux, Marseille, *administrateur sortant*.
FAVRET (René), né le 18 janvier 1884 à Paris, 37, rue des Belles-Feuilles, Paris, masseur, *administrateur sortant*.

POUSSIN (Lucien), né le 6 décembre 1880 à Saint-Ouen-l'Aumône, 42, rue de Maubuisson, Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise), tricoteur.

MALGAT (Gaston), né le 7 novembre 1888 à Auxerre (Yonne), 28 bis, rue du Chemin-de-Fer, à Villemomble (Seine), brossier, *administrateur sortant*.

CHARLAT (Marcel), né le 3 avril 1892 à Paris, rue de la Gare, Saint-Pierre-les-Nemours (Seine-et-Marne), tricoteur.

MALINGRE (Hippolyte-Joseph), né le 21 juillet 1893 à Boulogne-sur-Seine, 4 bis, rue Saint-Sauveur, Lagny (Seine), menuisier.

IZAAC (Henri), né le 10 juin 1881, 81, rue Lavalète, Angoulême, *administrateur sortant*.

MULSANT (François), né le 13 février 1880 à Lyon, 62, Montée des Soldats, à Calluire (Rhône).

BLONCOURT (Elie-Clainville), né le 5 mai 1896 à Basse-Terre (Guadeloupe), 44, rue des Boulangers, Paris, professeur, *secrétaire général sortant*.

CÉRÉ-LABOURDETTE (Jean), né le 23 décembre 1895 à Sauveterre-de-Béarn, 14, rue Daru, Paris.

ANTOINE (Louis), né le 23 novembre 1888 à Mirecourt, 10, quai Richemont, Rennes, professeur, *administrateur sortant*.

L'EVESQUE (Gaston), né le 23 juin 1887 à Corneilles-en-Parisis (Seine-et-Oise), 1, rue Fontaine, Paris, *trésorier sortant*.

Rapport moral présenté par le Secrétaire général au nom du Conseil d'Administration

Pour la deuxième fois il m'appartient, mes chers camarades, de vous présenter le compte rendu de la gestion de votre Conseil d'administration au moment où nous allons nous réunir en Assemblée générale ordinaire. Je m'acquitterai de cette tâche avec la plus grande loyauté et à la lecture de ce rapport, qui doit être le résumé fidèle de notre action au cours de l'exercice 1927-1928, vous pourrez apprécier en toute connaissance de cause les efforts déployés par ceux à qui vous avez confié le soin d'administrer notre belle association et les résultats qu'ils ont pu obtenir. Sans doute tous les buts poursuivis n'ont pas été atteints, mais leur réalisation n'a certainement pas dépendu de notre

bonne volonté et nous sommes persuadés qu'avec de la persévérance, nous arriverons à vaincre les difficultés inévitables que nous rencontrons parfois sur notre route. Lorsque l'on est assuré de son bon droit et qu'on a la certitude de servir de justes causes, il faut toujours aller de l'avant et faire preuve de ténacité : c'est la condition du succès. Il se manifeste tôt ou tard, et s'il tarde, c'est souvent en raison de la complexité même des problèmes à résoudre. Ne l'oublions pas et tenons compte de toutes les circonstances que, malheureusement, nous ne pouvons pas faire disparaître à notre gré, qui s'imposent à nous du dehors et qui conditionnent notre action personnelle.

Au cours de l'année qui s'achève, nous avons enregistré cependant des résultats appréciables et le plus important d'entre nous concerne nos pensions. Si depuis le 1^{er} janvier 1928, le taux de l'allocation 5 bis accordée aux bénéficiaires de l'article 10 de la loi des pensions du 31 mars 1919, a été porté à 12.500 francs, c'est incontestablement grâce aux dirigeants de votre association qui n'ont pas manqué de mettre en relief la situation toute particulière des grands invalides que nous sommes et qui, en dépit des protestations ou des réticences venues de divers côtés, n'ont rien abandonné de leurs revendications légitimes. La majoration du taux de base des pensions portée à 112 0/0 par la loi du 27 décembre 1927, les rétroactivités dont nous avons bénéficié, cela n'a pas été sans doute uniquement notre œuvre à nous, mais nous n'avons pas été étrangers à ces résultats positifs. Nous savons que nos vœux n'ont pas été comblés : mais il est indéniable que nous avons eu, malgré tout, des satisfactions tangibles et il suffit de comparer le montant des sommes perçues par nous l'an dernier avec celui des sommes que nous touchons actuellement pour apprécier la valeur de l'étape que nous avons franchie. La rajustement intégral des pensions au coût moyen de la vie n'est pas encore effectué, mais nous savons qu'il sera prochainement réalisé, l'an prochain au plus tard. Ainsi notre situation s'améliore progressivement et nous sommes heureux de constater que nos efforts, en ce sens, n'ont pas été inutiles.

Il n'en est pas de même, reconnaissons-le, des plus atteints d'entre nous. Et pourtant, nous avons tout tenté pour que soient prises en considération nos demandes en faveur des articles 10 et 12. La situation d'un aveugle atteint de blessures supplémentaires, surtout lorsque ces blessures consistent en des amputations de membres ou lorsque la privation de l'usage de ces membres est complète, la situation d'un tel aveugle est infiniment pénible et personne ne peut contester que celle qui leur est faite actuellement nécessite des redressements sérieux. Votre

Conseil d'administration s'est toujours attaché à cette question particulière et si la promesse faite l'an dernier par M. le ministre des Pensions d'adoucir, par l'attribution d'une allocation temporaire, la triste condition des aveugles bimanochots n'a pas été tenue, nous n'en sommes en rien responsables, croyez-le bien. Nous avons, au cours de cette année même, fait plusieurs démarches rue de Bellechasse, au ministère des Pensions, pour que satisfaction soit donnée à ceux d'entre nous qui ont été le plus cruellement frappés; récemment encore, nous avons demandé au Bureau de la Confédération Nationale d'intervenir pour que des crédits soient prévus au budget de 1929 en faveur des plus grands d'entre les grands invalides. Il faudra bien que notre voix soit entendue.

Et ce n'est pas seulement pour faire accorder aux grands invalides à blessures multiples une juste réparation du dommage subi qu'il nous faudra insister, mais c'est encore en faveur de leurs vieux parents pour lesquels nous réclamons une pension analogue à celle dont bénéficient les ascendants des tués à l'ennemi. Nous avons essayé, en vain, cette année, de faire reprendre par M. le député Vincent Auriol le projet qu'il avait naguère élaboré, conformément à nos désirs, mais nous avons, du moins, fait admettre notre revendication par l'Association même des pères et mères de nos camarades tués ou disparus et si elle n'aboutit pas encore lors du vote du budget de 1929, nous multiplierons nos démarches jusqu'à ce qu'elle soit adoptée.

Cette ligne de conduite ne nous a-t-elle pas permis de marquer des points en ce qui concerne les pensions de veuves ? Avant la séparation des Chambres, à la fin de la législature, en mars 1928, le Sénat a, en effet, voté un projet de loi déjà adopté par la Chambre supprimant la condition d'antériorité du mariage pour l'attribution des pensions aux veuves des grands invalides, et leur accordant une pension de reversion, quelle que soit la date du mariage, à condition qu'il ait duré deux ans. Et dans le projet de budget de 1929, des crédits ont été inscrits pour que ces pensions de reversion, accordées aux veuves des bénéficiaires de l'article 10 soient égales à la moitié de la pension d'un invalide à 100 0/0. Nous avons enfin satisfaction et un de nos vœux les plus chers se trouve réalisé.

C'est aussi la question de la pension de nos camarades atteints d'aliénation mentale qui a fait un pas en avant, cette année. Un arrêt du Conseil d'Etat, en date de février 1928, a, en effet, décidé que les réformés de cette catégorie, non internés dans un asile public, mais soignés à leurs frais, devaient percevoir le montant de la majoration

prévue par l'article 10 et ce n'est là que justice. Ceci ne peut que nous encourager à réclamer, jusqu'à ce que nous l'ayons obtenue, la suppression pure et simple de l'article 55 de la loi des pensions et l'application de l'article 64 aux aliénés de la guerre. Nous n'y faillirons pas.

Il nous reste enfin à signaler, dans le domaine des pensions, les avantages évidents obtenus en faveur de nos enfants, par suite de la majoration de 112 0/0 des pensions dont ils sont titulaires et de l'augmentation de l'allocation 5 bis qui y est afférente, ce qui nous permet de toucher pour chacun d'eux, depuis le 1^{er} janvier de cette année, une somme globale de 944 francs.

Mais notre action ne s'arrêtera pas là et vos rapporteurs de la Commission des Pensions vous exposeront en détail ce qu'il nous reste encore à faire et comment nous entendons agir: Ce que je puis affirmer dès maintenant, c'est que notre vigilance restera toujours en éveil et qu'en nous vous trouverez toujours des défenseurs zélés.

Si toute notre attention est retenue par la sauvegarde des intérêts particuliers des Aveugles de guerre, nous ne nous désintéressons pas du sort de leurs veuves et de leurs enfants et les moindres satisfactions qui leur sont accordées, nous les enregistrons avec plaisir. Aussi, ne pouvons-nous passer sous silence la mesure prise cette année en faveur des veuves à qui le paiement de la taxe civique avait été imposé et au profit desquelles le remboursement de cette taxe a dû être opéré. N'était-il pas injuste de faire payer aux compagnes de ceux qui ont contracté au service du pays les blessures qui ont hâté leur fin, un impôt trop souvent difficile à acquitter, rendant encore plus douloureuse l'immense perte subie.

La justice vient lentement; l'essentiel, c'est qu'elle vienne. Elle ne s'est pas encore manifestée, cette année, malheureusement, en ce qui concerne l'adoption, comme pupilles de la Nation, des enfants des grands invalides nés après 1920, bien que le Gouvernement lui-même se soit intéressé de façon effective à une revendication à laquelle nous attachons le plus haut prix. Aucun progrès n'a été accompli au cours de cette année et le projet dont je vous entretenais l'an dernier n'est toujours qu'un projet. Ce qui est vrai, c'est que la réalisation de toutes ces revendications nécessite des crédits budgétaires et vous savez tous quelle est la politique financière du Gouvernement, dont le souci primordial est de restreindre au possible les charges de l'Etat.

Par malheur, ces restrictions s'opèrent au détriment des créanciers privilégiés de cet Etat dont le budget annuel est pourtant en progression constante. Pénible constatation, en vérité ! Nous avons demandé éga-

lement, en accord du reste avec tous les groupements d'anciens combattants et de victimes de la guerre, que la composition des Comités départementaux de pupilles fut modifiée pour permettre aux représentants de nos Associations d'équilibrer les membres des autres organismes admis au sein des dits Comités. Nous n'avons pas encore obtenu satisfaction, mais la réforme s'opérera si les intéressés savent s'entendre pour la faire aboutir. Certaines actions doivent être, en effet, concertées et si les succès n'ont pas été plus complets en certaines occasions, cela doit être imputé à la dispersion des efforts.

La volonté d'action unique avait pourtant été affirmée solennellement à Versailles et nous avons tous présents à la mémoire la grandiose manifestation du 11 novembre 1927 à laquelle l'U. A. G., il faut l'avouer, était heureuse de participer. Nous avons pris une part active aux travaux des Etats Généraux de la France Meurtrie, et notre rôle, comme d'habitude, fut de premier plan.

N'est-ce pas sous la présidence de Scapini que fut ouverte la séance inaugurale du Congrès ? Et dans les Commissions, nous fîmes adopter tous les vœux que nous avons décidé de présenter, obtenant ainsi la consécration du bien-fondé de nos doléances particulières. Au mois de mars 1928, le Conseil National de la Confédération se réunit et notre président fut désigné comme membre du Conseil d'administration de l'organisme nouveau qui se créait. Nous ralliant à la Confédération Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de la Guerre, nous donnions ainsi, à toutes les autres associations, un témoignage de solidarité et de cordiale sympathie, notre appui moral incontestable et la preuve manifeste que nous n'étions pas des égoïstes, contrairement à ce que d'aucuns chuchotaient. La Confédération ne tarda pas à se désagrégier et vous avez pu suivre régulièrement à la lecture de notre Bulletin les défections successives qui se sont produites dans son sein. Nous sommes restés en dehors de toutes les polémiques et bien que l'action de la Confédération ne se soit pas manifestée particulièrement pour les Aveugles de guerre, nous avons estimé, jusqu'à présent, qu'il n'y avait pas lieu de nous en retirer. Elle est à ses débuts, nous l'observerons et nous serons toujours libres de prendre telle décision que nous jugerons nécessaire. C'est à vous de nous faire confiance et vous pouvez être assurés que notre ligne de conduite ne sera dictée que par la sauvegarde des intérêts de notre Association.

N'est-ce pas là notre raison même d'exister ? Personne n'est infailible et personne n'est parfait ; comme tout le monde, nous commettons peut-être des erreurs, mais nous ne demandons qu'à les reconnaître si

elles nous sont signalées. En tout cas, l'action de votre Conseil d'administration s'inspire constamment du souci de servir au mieux votre cause qui est la nôtre, et toutes nos décisions tendent au mieux-être de plus en plus grand de tous et de chacun.

Au cours de cette année, des améliorations importantes ont été apportées dans notre organisation intérieure et dans le rapport financier qui vous est présenté par notre trésorier, M. L'Evesque, au dévouement duquel je me plais à rendre hommage, vous vous rendrez compte, à la lecture des différents chapitres afférents à la Maison de l'Aveugle, à nos Maisons de repos, à la Caisse Fraternelle, que nous avons réalisé de façon effective, des progrès par rapport à ce qui a été fait les années précédentes.

Au cours de l'exercice 1927-1928, une somme de 400.138 fr. 55 a été dépensée pour s'assurer le service des allocations pour naissances, pour décès et pour les prêts destinés à l'achat, à la construction des maisons familiales, aux réparations à y effectuer. Les chiffres sont plus éloquentes que les mots ; ils sont indiscutables. Et si un reproche pouvait nous être adressé, il serait plutôt dû à ce que notre sollicitude s'est trop manifestée à l'égard de nos camarades les plus infortunés. Le crédit prévu, en effet, au titre des secours a été sensiblement dépassé, bien que l'Assemblée générale ait donné au Conseil une indication très nette de son désir de réduire les secours en ramenant de 10.000 à 9.000 fr. la somme primitivement inscrite au projet de budget de l'exercice écoulé. L'aide accordée à nos camarades se traduit par une somme de 15.968 fr. 55. Avons-nous mal agi ?

Nous ne le croyons pas. Lorsque des situations, parfois tragiques, nous sont signalées et que des demandes pressantes de secours nous sont adressées, comment la Commission désignée à cet effet répondrait-elle par un *non possumus*, par un refus catégorique, lorsque tous les renseignements qu'elle possède lui fournissent l'assurance qu'elle se trouve en présence d'un cas angoissant ? Sans doute, certains camarades sont trop enclins à solliciter une aide matérielle de leur groupement, à la moindre occasion, mais toutes les requêtes sont soigneusement examinées et les sommes attribuées soulagent certainement, chaque fois, les infortunes les plus pitoyables.

Félicitons-nous, au contraire, de pouvoir être utiles à ceux qui sont dans le besoin et persévérons dans la voie où nous nous sommes engagés. Toute somme qui sort de notre caisse pour contribuer au paiement d'une opération chirurgicale ou de soins pharmaceutiques et médicaux est une somme bien employée et ceux qui l'attribuent ont la satisfaction du

devoir accompli. Il en est de même de celles qui servent, au décès d'un camarade, à atténuer les difficultés innombrables auxquelles doit faire face la veuve éplorée, il en est de même de celles qui permettent à l'aveugle de se créer un foyer où il pourra vivre sans inquiétude et se dégager de l'emprise de propriétaires parfois peu scrupuleux.

L'œuvre que nous avons entreprise dans ce domaine d'entraide fraternelle répond à une telle nécessité et rend de tels services que nous ne pouvons que l'intensifier et c'est pourquoi votre Conseil d'administration a déjà décidé de vous proposer, notamment en faveur des veuves, des augmentations des allocations existant actuellement. Au cours des travaux de la 3^e Commission, nous nous prononcerons à ce sujet. C'est unanimement, nous le savons d'avance, que nos propositions vont être ratifiées.

Chaque fois qu'un organisme rend des services incontestables, il faut, sans hésiter, étendre son rendement et le perfectionner. Aussi votre Conseil d'administration n'a pas manqué, cette année encore, d'apporter des améliorations à notre centre de repos de Franceville. La transformation définitive du pavillon A a été achevée et deux petits logements ont été mis, au cours de cette saison, à la disposition de nos camarades. Nous avons aménagé également le logement situé au rez-de-chaussée du même pavillon, des cabines ont été construites pour permettre à chaque ménage d'être tout à fait chez soi, l'enlèvement des ordures a été confié à un entrepreneur, et le côté esthétique n'a pas été non plus négligé. 96 camarades et leur famille ont séjourné, cette année, dans nos maisons de repos et en même temps qu'ils y ont goûté un réel plaisir, ils ont permis à leurs épouses de trouver une agréable diversion à leur vie de l'année et à leurs enfants de reprendre des forces au contact de l'air pur et vivifiant de la côte normande. En dehors de ces avantages inestimables, il convient de souligner aussi l'intérêt de cette vie amicale qui permet aux uns et aux autres de se connaître ou de mieux s'estimer et qui met en rapports constants les enfants de ceux qui ont connu les mêmes souffrances et qui, par cela même, doivent le mieux se comprendre. 200 enfants ont accompagné leurs parents et, constatation réconfortante, une entente parfaite régnait parmi ce petit monde. L'expérience est de plus en plus concluante : Franceville répond à une nécessité. L'inconvénient, c'est que ce centre de repos ne permet pas à nos camarades des régions du Centre et du Midi de profiter aussi d'une villégiature à bon marché en raison même du long voyage qu'ils doivent effectuer pour s'y rendre et des dépenses considérables qui leur sont, de ce fait, imposées.

Notre dernière Assemblée générale avait émis le vœu que le Conseil d'administration examine la possibilité de créer des maisons de repos éloignées de Franceville. La question a été sérieusement envisagée, et le Conseil a voté une proposition qui vous sera soumise par votre rapporteur de la 3^e Commission tendant à la réalisation de ce vœu. Un centre analogue à celui de Franceville ne pourra certainement pas être installé en raison des dépenses considérables que cela entraînerait, mais de toutes façons, nos camarades des diverses régions auront la possibilité de goûter le repos de la mer ou de la campagne, au même titre que ceux pour qui l'accès de Franceville est aisé.

Il ne faut pas qu'il y ait, parmi nous, des gens favorisés; nous sommes tous les membres d'une même famille et nos intérêts sont communs. Mais il ne faut pas non plus vouloir réaliser, coûte que coûte, les désirs de chacun, car alors notre caisse, si prospère qu'elle puisse être, serait vite épuisée. C'est précisément parce que nous sommes soucieux de l'avenir que notre propagande s'intensifie chaque année. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons mené à bien la souscription que nous avons organisée. Là encore, il suffit de lire le chiffre inscrit dans le rapport de notre trésorier pour se rendre compte du succès que nous avons obtenu. A-t-il été atteint sans efforts, sans une activité incessante de votre Bureau et des membres de votre Conseil d'administration ? Une simple réflexion vous dictera la réponse. Mais il faut remercier chaleureusement, avec nous, tous ceux qui, en dehors de nous, qui ne faisons, en somme, que travailler pour nous-mêmes, nous ont apporté leur concours généreux et dévoué pour la réussite d'une entreprise de pareille envergure. Votre Conseil d'administration n'a pas manqué, dès que les résultats définitifs ont pu être connus, de voter, à l'adresse de M. de Traversay, de Mlle Marguerite Arbel, président et vice-présidente de notre Comité d'Action, à l'adresse de M. L'Evesque et de Mme L'Evesque, une motion où il leur a exprimé toute sa gratitude renouvelée. Nous avons été ainsi les interprètes de vos sentiments unanimes. Qu'on me permette, pour être juste, de mettre aussi en relief le concours dévoué et entier de notre personnel à qui un labeur écrasant a été demandé, et savons-lui gré de sa collaboration modeste, mais utile, à toutes nos entreprises.

Vous avez demandé l'an dernier, à votre Conseil d'administration, d'apporter des améliorations à notre siège social. Elles ont été réalisées. Notre immeuble de la rue Ballu a été repeint entièrement, une quatrième chambre a été aménagée, le chauffage central a été installé; nos camarades, de passage à Paris, auront dans leur chambre l'eau

courante et l'eau chaude en hiver ; notre maison est ainsi confortable et de plus en plus hospitalière.

Nos services qui y sont installés ne pourront que fonctionner de mieux en mieux, en raison même des améliorations de détails qui y ont été apportées. Cette année encore, ils n'ont pas chômé, je vous assure. Plus de 6.000 lettres sont parties de nos bureaux et nous en avons reçu davantage, sans parler de la correspondance spéciale relative à notre souscription.

De multiples démarches ont été faites auprès des Pouvoirs publics en faveur des membres de l'Union pour faire aboutir les affaires les plus diverses. Chaque jour, des renseignements verbaux ont été fournis et les communications téléphoniques ont été quotidiennes.

Notre Bulletin n'est sans doute pas parvenu à des dates régulières, mais nous avons eu le souci de le rendre, chaque fois, aussi complet que possible et deux nouvelles rubriques ont été instituées pour permettre à chacun d'être au courant des opinions de nos camarades des autres associations et pour créer un lien permanent entre les membres de la nouvelle section des sans-filistes de l'U. A. G. Le Bulletin est le véhicule de nos idées, le guide des membres de notre association, notre agent de propagande et votre secrétaire général, à qui incombe le soin de sa publication, est le premier à regretter que l'organisation destinée à en assurer la parution régulière ne soit pas aussi satisfaisante qu'il le désire. Nous nous préoccupons de cette question et vos rapporteurs de la 3^e Commission vous feront peut-être même des propositions en ce sens.

Il nous reste, enfin, à examiner le fonctionnement de notre Bibliothèque et de notre magasin. Grâce au concours toujours dévoué de Mme Chevalier, aidée de Mme Schwab, à qui j'exprime en votre nom toute notre gratitude, les expéditions de livres en Braille, et des ouvrages en noir, s'est normalement poursuivie. Le nombre des lecteurs a été, cette année de deux cents. Notre magasin a fait un chiffre d'affaires de 15.960 fr. 90. Ce n'est, certes pas, l'importance de ses opérations financières qu'il faut mettre en évidence, mais son utilité pour plusieurs de nos camarades qui justifie, par là même, son maintien.

A côté de cette activité toute intérieure, si je puis dire, se place une action extérieure que nous devons renforcer chaque jour davantage. Votre Conseil d'administration s'est fait représenter, cette année, à deux conférences internationales groupant les anciens combattants et les victimes de la guerre de toutes les nations ex-belligérantes. La

deuxième Commission qui précédera l'Assemblée générale s'occupera tout particulièrement de ces questions internationales dont l'importance grandit sans cesse, et l'action sociale et civique des Aveugles de Guerre y sera également examinée. Plus que quiconque, nous avons le droit et le devoir de faire entendre notre voix à propos de tous les problèmes à la solution desquels est liée l'amélioration de notre sort, non seulement matériel, mais moral, et dont dépend le salut de tous les peuples !

Nous n'aurions pas pu agir ainsi, c'est certain, il y a dix ans. Nos pas étaient encore hésitants et nos forces n'étaient pas retrouvées. Aujourd'hui, il en est autrement. C'est le 1^{er} décembre 1918, en effet, que, dans une salle du Musée Social, rue Las-Cazes, à Paris, se réunissait un groupe d'aveugles de guerre, répondant à l'appel de quelques-uns d'entre eux pour former une Association chargée de la défense de leurs intérêts particuliers et pour sortir de l'isolement où les avaient plongés leurs blessures. La tâche de ces pionniers de la première heure ne fut pas facile, on le comprend aisément, mais grâce à une énergie indomptable et grâce à des concours précieux qui leur furent spontanément offerts par une phalange d'âmes désintéressées, l'Union des Aveugles de Guerre prit naissance.

En ce dixième anniversaire, rendons un pieux hommage à la mémoire du maréchal Maunoury, qui fut le premier président d'honneur de l'Union, et à la mémoire de notre camarade Chounet, l'un des promoteurs de la réunion du 1^{er} décembre 1918, prématurément enlevé à l'affection de tous ses camarades qui avaient su apprécier son caractère et ses réelles qualités. Ses collaborateurs immédiats, vous les connaissez tous : le commandant Sallerin, qui fut le premier président de l'Union, Bourguignon, qui fut le premier secrétaire général, et sous la direction desquels notre groupement fit ses tout premiers pas, allant déjà droit sur une route pourtant accidentée, grâce à l'aide généreuse des gens de cœur qui nous observaient attentivement. Pouvons-nous oublier, par exemple, les précieux services qui nous furent rendus à ce moment-là par M. Gourdon, inspecteur général de l'Enseignement aux Colonies, et par Mme Bouchard, dont tous les instants nous étaient consacrés. Quelques-uns de nos amis sincères ont été touchés par la mort impitoyable, d'autres continuent de nous témoigner leur affection, et quand nous avons besoin d'eux, nous savons les trouver.

Adressons tout particulièrement le témoignage de notre impérissable reconnaissance à M. Eugène Brieux, à qui nous devons tant et qui fut pour nous le guide le plus averti, un vrai « grand-père », à juste titre chéri, et que nous aimons tous. M. de Traversay, président

de notre Comité d'Action, fut pour nous, dès le début, l'ami dévoué que nous connaissons encore aujourd'hui et, à lui aussi, en ce dixième anniversaire, exprimons sans réserve notre profonde reconnaissance. Mlle Marguerite Arbel, vice-présidente de notre Comité d'Action, vint aussi, dès les premiers moments, nous apporter le réconfort de sa sollicitude affectueuse et, si ses sentiments à notre égard n'ont point changé, nous pouvons l'assurer également de notre constante gratitude. A M. Meyer, qui fut le premier trésorier de l'Union, et à M. Bloch, tous deux membres de notre Comité d'Action, nous savons gré infiniment du concours entier et dévoué qu'ils n'ont jamais cessé de nous donner, et nous les en remercions.

Tous nos remerciements vont également à M. Bauer qui, avec M. Dubois, dont nous saluons respectueusement la mémoire, a donné à notre Association, dès sa fondation, les marques de la plus agissante sympathie, en faisant à l'U. A. G., pour l'impression de son Bulletin, des conditions incomparables.

Au cours des dix années qui se sont écoulées, l'U. A. G. a vu grandir le nombre de ses amis et, si nous ne pouvons dire à chacun d'eux nos sentiments à leur égard, qu'on nous permette, du moins, d'exprimer de nouveau cette année à l'Œuvre « Les Amis des Soldats Aveugles », l'assurance que l'Union des Aveugles de Guerre est profondément touchée de son action particulière et qu'elle lui en est infiniment reconnaissante.

Notre Association est âgée de dix ans ; elle est jeune, mais elle est forte, sa puissance ne pourra que s'accroître si nous demeurons tous fidèles à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée et que nous avons observée scrupuleusement depuis sa fondation : bannir de notre cœur l'égoïsme et la haine, travailler pour le mieux-être de la collectivité, appliquer notre devise : « Par les Aveugles, pour les Aveugles », sans oublier cependant jamais que nous sommes une partie intégrante d'une Société, d'une Nation et d'une Humanité qui nous dépasse. Nous nous imposons de plus en plus à l'attention générale, et s'il nous est permis de nous féliciter nous-mêmes, disons notre joie unanime des succès de celui des nôtres que personne ne peut plus ignorer, de notre Président Scapini.

Rapport financier du Trésorier

Avant de vous donner lecture de mon rapport financier, je veux d'abord me faire votre interprète auprès de notre sympathique Président, mon éminent ami Georges Scapini, en lui adressant nos plus affectueuses félicitations à l'occasion des succès qu'il vient de remporter.

La gloire a refermé ses ailes sur ses yeux, mais elle ne l'a pas abandonné, elle a conduit ses pas vers la tribune du Parlement pour défendre la cause légitime des plus grands mutilés, et l'inspirant toujours, dans le sillage des avions engloutis, lui a fait traverser l'Océan pour inculquer au Nouveau Monde, l'amour de sa Patrie et l'admiration des Aveugles de Guerre.

Aujourd'hui, pour la première fois depuis que j'ai l'honneur d'être votre trésorier, je vais pouvoir en toute conscience vous faire apparaître l'incontestable prospérité de votre situation financière. Je tiens à vous dire avant tout exposé, que les résultats obtenus ne procèdent pas de spéculations louches en Bourse, d'un concours fortuit de circonstances heureuses, ou de jeux d'écritures fictifs, mais bien des efforts constants de votre Conseil d'administration et plus particulièrement de votre Bureau, en vue de réaliser le programme financier le plus apte à assurer la survie florissante de votre Union. Je vous demande de vous associer sans réserve aux félicitations que j'adresse à vos camarades du Conseil.

Mon optimisme est raisonné, car les chiffres parlent d'eux-mêmes ; il est facile de se rendre compte de ce qu'est le présent en regardant le passé ; et vous pouvez me croire quand je vous dirai que je sais de quoi est fait l'avenir. Rappelez-vous, mes chers camarades, que je vous avais indiqué, dans mon rapport financier de l'exercice 1925-1926, la politique générale à adopter pour pousser l'Union des Aveugles de Guerre vers d'heureuses destinées. Vous n'avez qu'à vous louer de l'avoir suivie.

Conformément à l'article 9 des statuts, je vais vous rendre compte de la situation financière de l'Union au 31 août 1928, tel qu'il résulte des écritures et des opérations effectuées au cours de l'exercice :

L'actif au 31 août 1927 s'élevait à.....	1.829.037 06
<i>Recettes au cours de l'exercice :</i>	
Cotisations des membres adhérents.....	17.340 »
Rachat de cotisations.....	1.100 »
Subventions	20.875 »
Subventions de l'Office National des Mutilés et Réformés pour prêts pour achat ou construction d'une maison familiale.....	30.000 »
Bienfaiteurs, donateurs et associés (dont 73.052,05, produit des fêtes).....	452.352 03
Dons spécialement affectés pour les Maisons de repos.....	2.860 »
Intérêts de l'argent placé.....	55.279 74
Résultats du magasin.....	458 75
Produit de la souscription.....	687.840 60
Prime de remboursement.....	9.928 90
	<hr/>
	3.107.072 08
Dépenses	310.658 50
	<hr/>
	2.796.413 58

Les dépenses au cours du même exercice se répartissent de la façon suivante :

<i>Dépenses :</i>	
Abonnement au téléphone et provisions.....	1.495 15
Chauffage, éclairage et eau.....	6.617 25
Personnel	32.280 »
Bulletin	25.940 85
Timbres d'acquit et papier timbré.....	264 30
Timbres correspondance et télégrammes.....	4.126 65
Impôts et Assurances (immeuble et personnel).....	6.079 95
Entretien et aménagement Maison de l'Aveugle....	29.366 30
Propagande	9.742 15
Frais de déplacements des administrateurs et des membres de l'Union.....	17.723 »
Courses	224 50
Fournitures des bureaux.....	3.837 50
Assemblée générale	8.387 25

Groupements régionaux	198 25
Bibliothèque et journaux.....	753 »
Participation aux Etats Généraux de la France Meurtrie	1.452 90
Frais sur prêts pour achat et construction d'une maison familiale	4.004 30
Allocations naissances	28.400 »
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	63.470 »
Secours et frais	15.968 55
Secours sur le Fonds Kahn.....	600 »
Aménagement, réparations, entretien et surveillance des Maisons de repos Franceville.....	46.803 70
Frais de location des chambres Maison de l'Aveugle.....	427 40
Cotisations F. I. D. A. C. et Confédération Nationale des Anciens Combattants, souscriptions et divers	2.495 55
	<hr/>
	310.658 50

Il résulte donc de ces écritures qu'en 1928, le solde de 2 millions 796.413 fr. 58 est en excédent de 967.376 fr. 52 sur celui de 1927, qui était de 1.829.037 fr. 06, soit donc près de un million d'excédent sur l'an passé; voici un chiffre éloquent qui dispense de tout commentaire.

Tout en ne dépassant pas les limites budgétaires adoptées par la dernière Assemblée générale, j'ai dû consentir logiquement des dépenses, dont la demande m'était faite. Il en est résulté une augmentation de dépenses de 89.981 fr. 46 (310.658,50 — 220.677,14). Je m'y suis d'autant plus cru autorisé que je n'ai même pas entamé du dixième la plus-value de nos recettes (89.981,46 de dépenses par rapport à 967.376,52). D'ailleurs, toutes ces dépenses ont profité directement ou indirectement à la généralité des camarades. Elles portent en effet :

1° Sur l'aménagement de la Maison de l'Aveugle : la pose du chauffage central, la création de nouvelles chambres, l'installation des toilettes, la réfection peintures et le remplacement des papiers ont coûté 29.366 fr. 30, soit un excédent de 28.182 fr. 45 (29.366,30 — 1.183,85). Il faut avouer d'ailleurs que, depuis longtemps, cette Maison n'avait bénéficié d'aucune amélioration.

2° Sur les frais de déplacement des administrateurs : vous avez, à

juste titre, décidé de participer activement ou passivement aux divers congrès internationaux et vous avez sagement agi, mais les frais exposés ont fait passer ce chapitre de 9.663 fr. 55 l'an dernier, à 17.723 fr. cette année, soit donc 8.059 fr. 45 d'augmentation de dépenses.

3° Sur les transformations apportées aux pavillons de Franceville : la suppression des chambres de célibataires, le nivellement des terrains et divers autres travaux ont nécessité un crédit de 46.803 fr. 70, contre 16.322 fr. 20 l'an passé, soit 30.481 fr. 50 de plus, ce qui constitue une dépense relativement minime eu égard aux avantages acquis.

4° Sur les allocations aux veuves et enfants : les dépenses ont augmenté de 25.475 fr. (63.470 — 37.995). Ce chapitre appelle quelques explications complémentaires. Ainsi que vous le faisait connaître votre distingué secrétaire général Bloncourt, dans son rapport moral de l'année dernière, le camarade Brusson avait déposé un vœu tendant à la création d'une Caisse Mutuelle d'entr'aide au profit des veuves et enfants des camarades ayant appartenu à l'Union. Le Conseil nomma une Commission chargée d'étudier la possibilité d'y donner suite ; le rapporteur déposa donc un projet très documenté qui fit l'objet d'amendements et de contre-projets de la part de certains camarades que la question avait intéressée. Tous furent examinés avec la plus grande attention et discutés en connaissance de cause, mais la Commission, de l'avis même de son rapporteur, fut obligée de conclure à l'impossibilité de disposer immédiatement des millions nécessaires à l'accumulation des capitaux constitutifs de rentes. C'est pourquoi le Conseil ne pouvant réaliser le vœu Brusson, décida, en restant dans le cadre des disponibilités financières, de vous proposer une augmentation très sensible du montant des allocations aux veuves et aux enfants.

L'examen des recettes de l'exercice n'est pas moins intéressant que celui des dépenses ; grâce à une habile propagande, il m'est donné de pouvoir vous exposer, avec une satisfaction toute compréhensible, quelles en furent les heureuses conséquences. Alors qu'en 1927 les dons atteignaient le chiffre respectable de 193.643 fr. 63, en 1928 ils sont de 452.352 fr. 03, soit une plus-value de 258.708 fr. 40. Je tiens ici encore à féliciter de son concours actif, dévoué et désintéressé, mon grand ami Georges Scapini, qui a su faire affluer dans nos caisses des sommes importantes, dont l'une d'entre elles a même dépassé 50.000 francs en une seule fois.

Conformément aux engagements pris, le Bureau a organisé une souscription nationale dont le produit s'élève à 820.116 fr. 45, d'où

il y a lieu de déduire environ 15 0/0 de frais généraux (= 132.275,85), soit un bénéfice net de 687.840 fr. 60. Je ne veux pas passer à l'examen d'un autre chapitre sans remercier, personnellement et de grand cœur, tous les camarades de l'Union de l'effort considérable qu'individuellement ils ont tenté et du résultat remarquable qu'ils ont obtenu. Car ils ont ainsi contribué chacun à une amélioration sensible de la situation financière de l'Union.

La conséquence immédiate de ces divers efforts se constate dans une augmentation notable de notre portefeuille-valeurs ; puisque la sagesse même conseillait de placer ces fonds pour que leurs revenus servent à l'amélioration de la situation matérielle de l'Aveugle. Ce portefeuille est donc passé de 745.156 fr. 85 à 1.518.562 fr. 70, soit une augmentation de 773.405 fr. 85. Les placements de fonds ont été faits conformément aux dispositions statutaires, et bien que très récents, ils permettent de constater une plus-value de 11.270 fr. 49 d'intérêts (55.279,74 contre 44.009,25). Vous devez comprendre que cette plus-value n'est qu'un faible pourcentage du montant des arrérages annuels à venir. Je m'efforcerai, plus que jamais d'ailleurs, d'augmenter ce poste d'intérêts de tous les petits bonis qu'un financier honnête peut se permettre de réaliser en temps normal.

L'Union ayant la propriété d'un portefeuille-valeurs aussi important, il était intéressant d'en connaître la valeur réelle au cours du jour de la clôture de nos écritures. Ce calcul fait apparaître un bénéfice de 91.524 fr. 35 sur le cours moyen d'achat des titres, auquel viennent s'ajouter les 26.861 fr. 80 mis en réserve pour fluctuation de valeurs l'an passé. Cette heureuse constatation ne tient pas autant à un achat judicieux qu'à la stabilisation dont la conséquence immédiate a été de donner un cours ferme, élevé au-dessus du pair et ascendant des fonds de l'Etat français. Malgré cela, et obéissant à des habitudes de prévoyance, je considère comme indisponible une somme de 75.932 fr. 60 représentant 5 0/0 de la valeur de notre portefeuille.

Si nous sommes en droit de ne pas craindre un effondrement du marché financier et si nous sommes à peu près sûrs de n'avoir pas à réaliser notre actif mobilier, je tiens pour sage de maintenir cette réserve en vue de parer aux incertitudes de l'avenir en matière fiscale.

Voici d'ailleurs la liste des fonds indisponibles :

Indisponibilités :

Fonds Brieux pour service du Bulletin aux Aveugles	
et aux Blessés aux yeux.....	343.500 »

Fonds Kahn au profit des élèves de son Ecole de Massage	12.084 56
Fonds réserves pour fluctuations de valeurs.....	75.932 60
Rachats de cotisations.....	19.710 »
Am. immeuble et mobilier Maison de l'Aveugle et Maison de Repos.....	130.815 60
Immeuble Maison de l'Aveugle.....	325.000 »
Immeuble Maison de Repos.....	339.000 »
Matériel et mobilier Union.....	63.336 80
Matériel et mobilier Franceville.....	103.463 75
Fonds Maisons de Repos.....	70.000 »
Fonds pour prêts maisons.....	200.000 »
Fonds pour allocation aux veuves et enfants.....	200.000 »
Fonds de réserves en vue de la création de la Maison de retraite	300.000 »
Réserve pour entretien et aménagement Maison de l'Aveugle	30.633 70
Prêts maisons	390.047 »
Prêts d'honneur	8.225 »
	<hr/>
	2.611.749 01

De sorte que l'Union des Aveugles de Guerre dispose, cette année, d'une somme de 184.664 fr. 57, en augmentation de 108.837 fr. 12.

Comme les années précédentes, j'estime devoir vous donner quelques explications sur les modifications apportées à la répartition des fonds indisponibles.

Prêts maisons :

Il est intéressant que vous sachiez, qu'au cours du dernier exercice, 28 camarades ont bénéficié d'avances pour construction ou achat de maisons individuelles et que, de ce fait, l'U. A. G. a été appelée à déboursier 282.000 fr. Ce qui porte le total des avances faites depuis la création de ces prêts à 511.700 francs, d'où il y a lieu de déduire 121.653 francs de récupération par voie de remboursement. C'est donc une somme de 390.047 francs qui se trouve encore actuellement aux mains des camarades bénéficiaires de ces prêts.

Je suis heureux que les disponibilités financières de l'Union aient permis des libéralités aussi bienfaisantes et utilitaires. Il y a lieu de

persévérer dans cette voie, puisque tous les camarades s'ingénient à rembourser leurs avances avec une régularité quasi mathématique aux échéances prévues, et je les remercie ici personnellement de leur exactitude et de leur honnêteté.

Allocations aux veuves et enfants :

Comme je vous le disais à l'instant même, le vœu Brusson n'a pu être réalisé. Le Conseil, ayant ratifié le rapport de la Commission et ayant, d'autre part, proposé l'augmentation de ces allocations, j'ai dû prévoir l'inscription aux indisponibilités d'une somme de 200.000 fr. comme fonds de roulement pour le service des nouvelles charges, les veuves devant bénéficier d'une majoration d'un tiers de leurs anciennes allocations. C'est là un acheminement lent vers des solutions plus rationnelles et de plus grande envergure.

Maison de Retraite :

Le Conseil d'administration a eu, comme vous le voyez, la préoccupation constante de donner aux camarades mariés une sorte de tranquillité morale en sachant que leurs veuves pourront traverser sans trop de mal la période de désarroi moral qui suit la disparition du chef de famille; mais votre Conseil, désireux d'obéir à des idées de justice et d'égalité et de se conformer aux vœux votés par vous en 1923 et 1924, a pensé également aux célibataires ou aux camarades mariés qui auraient eu la douleur de perdre leur compagne, en décidant le principe de la création d'une Maison de Retraite. C'est dans ce but que j'ai décidé d'immobiliser une somme de 300.000 francs destinée à servir de première mise de fonds et à permettre, avec l'aide de nouvelles ressources, la réalisation plus rapide de cette création.

Comme vous pouvez vous en rendre compte par cet exposé, la situation financière de l'Union est prospère et tout concourt à nous permettre d'envisager l'avenir avec confiance, car l'Union vient d'apprendre que les sommes importantes provenant du legs de Mme Waubert allaient être mises à sa disposition, ce qui permettra à l'Union, non seulement de tenir ses engagements, mais de donner une suite favorable aux projets qui doivent assurer, dans une mesure toujours plus large, le bien-être de l'Aveugle de Guerre.

La prospérité financière de l'Union pourra se développer d'autant plus favorablement que le règne de la paix universelle s'ancrera plus profondément dans l'esprit des peuples. Les Etats-Unis d'Amérique, au secours desquels nous sommes allés pour leur permettre de réaliser

leur unité, viennent aujourd'hui de prendre l'initiative de la signature du Pacte Kellogg-Briand et cherchent à démontrer au monde entier qu'au-dessus de la doctrine de Monroë il y a l'intérêt supérieur des peuples de vivre en paix. Si cette idée fait son chemin et qu'elle ne soit considérée par personne comme une utopie, soyez sûrs, mes chers camarades, que nous serons les premiers à savoir en exploiter les bienfaits, que rien ne s'opposera à ce que la barque de l'Union que vos camarades du Conseil gouvernent avec tant d'habileté vogue lentement, mais sûrement, vers les rives enchantées d'un moderne Pactole.

Vous devez, mes chers camarades, vous réjouir avec moi des résultats acquis. Mais, pour ma part, je ne puis vous dissimuler que je les juge encore insuffisants, car vos besoins resteront toujours disproportionnés avec vos ressources. Il n'est personne qui ne veuille améliorer votre sort par sa générosité : il faudrait, en effet, pour pouvoir compenser, dans une certaine mesure, les privations qui résultent de votre cécité, qu'il vous soit donné de jouir d'un bien-être qui adoucira votre infortune sans la supprimer.

BILAN AU 31 AOUT 1928

Actif.

Caisse	862 80
Banque Nationale de Crédit.....	35.224 93
Banque du Rhin.....	366 88
Banque Alsace-Lorraine	6.541 79
Compte chèques postaux	867 48
Portefeuille-titres et valeurs.....	1.518.562 70
Immeuble Maison de l'Aveugle.....	325.000 »
Immeubles Maison de Repos Franceville.....	339.000 »
Matériel et mobilier Union.....	63.336 80
Matériel et mobilier Franceville.....	103.463 75
Marchandises	4.506 45
Clients	408 »
Prêts d'honneur	8.225 »
Prêts maisons	390.047 »
	<hr/>
	2.796.413 58

Passif.

Capital	1.413.737 12
Fonds Brieux pour service du Bulletin aux Aveugles et aux Blessés aux yeux.....	343.500 »
Fonds Kahn au profit des élèves de son Ecole de Massage	12.084 56
Fonds réserves pour fluctuations de valeurs.....	75.932 60
Rachat de cotisations.....	19.710 »
Amortissement Immeuble Maison de l'Aveugle....	16.986 70
Amortissement Immeubles Maisons de Repos.....	47.267 »
Amortissement matériel et mobilier Union.....	27.481 50
Amortissement matériel et mobilier Franceville.....	39.080 40
Fonds Maisons de Repos.....	70.000 »
Fonds pour prêts maisons familiales.....	200.000 »
Réserves pour aménagement Maison de l'Aveugle..	30.633 70
Fonds pour allocations aux veuves et aux enfants....	200.000 »
Fonds en vue de la création Maison de Retraite....	300.000 »
	<hr/>
	2.796.413 58



NOTES ET INFORMATIONS

LE DÉPART DE SCAPINI POUR L'AMÉRIQUE

Le 19 septembre, de nombreux membres de l'U. A. G., ainsi que des délégations des Anciens Combattants, des Mutilés et de l'American Legion ont accompagné, à la gare Saint-Lazare, notre Président Scapini qui partait pour Le Havre, où il devait s'embarquer à bord de *L'Ile-de-France* pour se rendre aux Etats-Unis.

En l'absence des vice-présidents et du secrétaire général de l'U. A. G. éloignés de Paris, M. L'Evesque, notre dévoué trésorier, représentait le Bureau, et sur le quai, notre camarade Laffargue, membre du Conseil d'administration, après avoir, en termes excellents et au nom de l'U. A. G., souhaité bon voyage à notre Président, lui a remis, pour nos camarades américains, le message suivant, signé par l'U. A. G. et par les Associations d'Anciens Combattants :

« Les Mutilés et Anciens Combattants Français, profondément touchés de la marque de sympathie que les membres de l'American Legion leur ont donnée, en invitant le camarade Scapini, président de l'Union des Aveugles de Guerre, au Congrès de San-Antonio, prient le député de Paris, de remercier au nom des Victimes de la Grande Guerre, le peuple américain d'être venu combattre en France pour le Triomphe du Droit et de la Liberté des Peuples, et de l'assurer que le sang de ses Morts aura marqué d'un sceau indélébile le pacte d'une éternelle fraternité. »

Le gouverneur de Paris avait délégué deux de ses officiers d'ordonnance pour saluer Scapini, avant son départ.

M. de Traversay, président de notre Comité d'Action, a accompagné notre président jusqu'au Havre.

Dans cette ville, une délégation d'Anciens Combattants et de Mutilés est venue saluer Scapini qui, au moment où *L'Ile-de-France* allait lever l'ancre, a chargé notre président du Comité d'Action de remercier de nouveau les camarades qui l'avaient accompagné à la gare Saint-Lazare et d'assurer tous les membres de l'U. A. G. de son entier dévouement et de sa sincère amitié.

New-York, 25 septembre. — M. Scapini qui est arrivé à New-York a été l'objet d'une très brillante réception.

La délégation de la municipalité, celle de la légion américaine, comprenant M. Douglas Maeky, commandeur de l'Etat de New-York, celle des vétérans français ayant à sa tête M. Mancini, président, et M. Mongendre, consul général de France, et le président du Comité National de Réception, se sont rendus sur le yacht municipal *Macom* au-devant de *L'Ile-de-France*. M. Scapini est monté sur le *Macom* aux sons de la *Marseillaise*.

Au nom des vétérans français, M. Mancini lui a souhaité la bienvenue. Au cours des présentations, M. Scapini a dû répondre à de nombreuses questions.

Lorsqu'il a débarqué à la batterie, la musique a joué le *Salut au Drapeau* et les hymnes nationaux français et américain.

Ensuite, escorté par la police motocycliste, M. Scapini a été conduit à son hôtel et, de là, il est reparti pour l'Hôtel de Ville où avait lieu une réception officielle.

La foule, très nombreuse, l'a acclamé, et le maire, M. James Walker, lui a souhaité la bienvenue en termes émouvants.

New-York, 30 septembre. — Un banquet a été offert, hier soir, par les anciens combattants français et les membres de la colonie française en l'honneur de M. Scapini. Y assistaient : le colonel Balles, de l'American Legion, le colonel Campbell, de la section de Governor's Island, le capitaine Brunschwig, président des Gueules cassées, le général Bullard, de l'Army and Navy Club, M. Mongendre, consul général de France, et M. Brouzet, consul.

Des discours ont été prononcés, rendant hommage à la personne de M. Scapini, dont la carrière militaire et politique a été rappelée.

M. Scapini a répondu en remerciant l'American Legion. Il a rappelé les épreuves communes dans la lutte menée pour établir une paix solide.

Il a recommandé aux Français d'apprendre à mieux connaître l'Amérique et aux Américains à mieux connaître la France. Il a retracé la situation financière difficile d'avant 1926 et le rétablissement qui a été opéré par la suite.

Lecture a été donnée d'un télégramme par lequel la colonie canadienne française adresse ses hommages à M. Scapini. (*Havas.*)

LE BUREAU DE LA F. I. D. A. C. POUR L'EXERCICE 1928-1929

Le président de la Fédération Interalliée des Anciens Combattants (F. I. D. A. C.) est, pour l'année 1928-1929, M. Achille Reisdorff, directeur du journal *l'Invalide Belge*, publication officielle de la Fédération Nationale Belge des Mutilés et Invalides de Guerre et secrétaire trésorier général de l'Office National des Mutilés de Guerre Belges.

M. Reisdorff fut élu à l'unanimité et sans aucune opposition, au IX^e Congrès annuel de la F. I. D. A. C., qui vient d'avoir lieu tout récemment à Bucarest. Il succède à M. Nicolas Sansanelli, député de Naples (Italie), qui fut élu à l'unanimité président d'honneur de la F. I. D. A. C.

Roger Marie d'Avigneau, secrétaire général de la F. I. D. A. C. depuis la fondation de celle-ci, fut réélu par acclamations. Le colonel T. Crowther, de la British Legion, fut réélu, pour la troisième fois, trésorier général, et M. Canzio Cimpinci (Italie) a été élu trésorier adjoint.

Les vice-présidents de la F. I. D. A. C. pour l'année 1928-1929 sont : Belgique, M. Maurice de Praeterre; Etats-Unis, colonel Arthur Ball (Muncie, Ind.); France, M. Jean Goy, député; Grande-Bretagne, colonel Fred W. Abbot; Italie, Dr. Tullio Grazioli; Pologne, M. Maryan Kantor; Portugal, capitaine Ruy Shirley Pereira; Roumanie, M. Pierre Ciolan; Yougoslavie, col. Milan Radossavlievitch; Tchécoslovaquie, col. Josef Vavroch.

La F. I. D. A. C. a accepté l'invitation de l'Udruzenja Rezervnu Oficiera I Ratnika (Officiers de Réserve et Anciens Combattants) (Yougoslavie), de tenir son Congrès de 1929 à Belgrade, pendant le mois de septembre.

ACHILLE REISDORFF

Né à Bruxelles en 1889, M. Achille Reisdorff était attaché au Ministère de l'Intérieur, lorsque s'abattit sur la Belgique, le fléau de la guerre.

Dégagé de tout service militaire, il s'engagea volontairement, le 4 août 1914, et le 25 octobre de la même année, un shrapnell lui enlevait le bras à Oud-Stuydekenskerke, sur l'Yser.

Reconnu inapte à tout service militaire, M. Reisdorff était, moins de quatre mois plus tard, envoyé au Service de Santé Civil, dans la zone belge de l'avant, et restait à La Panne jusqu'à la fin des hostilités.

Rentré en Belgique libérée, il fut ensuite attaché au Service des Régions Dévastées, où il s'occupa de la restauration des villages détruits par la guerre.

Entre temps, avec M. Henri Le Clercq et quelques autres camarades dévoués, il fondait, en février 1919, la Fédération Nationale Belge des Militaires Mutilés et Invalides de la Guerre et prenait la direction du journal *L'Invalide Belge*, aux destinées duquel il préside encore actuellement.

Lorsqu'en 1920, le Gouvernement organisa l'Office National des Mutilés de la Guerre, il fut choisi par le Roi pour en être le secrétaire trésorier général. La même année, il devenait secrétaire général du Comité Permanent Interallié pour les Invalides, dont le siège était à Paris.

Depuis lors, son activité n'a cessé de se déployer dans la sphère tout à fait particulière où elle s'est spécialisée, et après la disparition du Comité Permanent Interallié, il est devenu un des délégués des Invalides Belges à la F. I. D. A. C. Le Congrès de Varsovie l'a appelé à la vice-présidence de cette Fédération.

Au Congrès de Bucarest (16-22 septembre 1928), il fut élu à l'unanimité président de la F. I. D. A. C.

POUR LES INVALIDES DE GUERRE SANS LOGIS

La note parue dans notre Bulletin de juillet, relative au séjour des mutilés à la campagne, implique bien qu'il s'agit d'appartements meublés à occuper pendant quelques mois de l'été par des familles d'invalides.

Malgré ce but défini qui a consisté à trouver des gîtes ensoleillés et peu coûteux, en vue d'envoyer la nichée familiale respirer l'air vivifiant des bords de la mer, des forêts ou des champs, il est venu des offres de locaux vides et de meublés à l'année dans les départements suivants :

Alpes-Maritimes, Aube, Calvados, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Jura franco-suisse (Morteau), Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Manche, Moselle, Nièvre, Orne, Pas-

de-Calais, Saône-et-Loire, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, Vosges.

L'été prenant fin, les gîtes occupés vont devenir libres. Afin de venir en aide à des familles de victimes de la guerre sans logis, il est possible de leur signaler les appartements rendus libres par la rentrée des camarades qui ont occupé les locaux pendant les vacances.

A cet effet, des offres nouvelles d'appartements vides et d'offres de meublés des régions de Paris et de sa banlieue seront reçues favorablement jusqu'à fin octobre 1928. Il sera fourni, jusqu'à la même date, aux sans-logis de la guerre et à leurs familles, les renseignements déjà connus, comme ceux qui nous parviendront.

Il est fait appel à la collaboration de personnes généreuses habitant le littoral méditerranéen et celui des régions tempérées de l'Océan, de la région de Pau, de Toulouse, en signalant des locaux disponibles.

Les offres s'entendent pour des appartements modestes, sains, bien éclairés, comprenant cuisine et pièces en nombre variable, facteur du prix demandé, mais ne dépassant pas, si possible, en raison du but d'entr'aide, le double du prix des loyers d'avant guerre.

Décrire sommairement les installations, l'étage, l'espace occupé, les aîtres et les commodités des maisons : eau, gaz, électricité, approvisionnement, jardin. En considérant que les invalides ne disposent que de modestes moyens, fixer au plus bas le prix que l'on demande par mois ou à l'année selon le cas.

Les demandeurs sont informés que les personnes montrant leur sympathie aux victimes de la guerre, désirent ne recevoir chez elles que des invalides convenables et de mœurs correctes.

Mentionner les offres qui seraient faites pour tuberculeux, malades, convalescents.

Adresser les offres et les demandes au camarade Paulhiac, 22, rue Ernest-Cresson, Paris (14^e) (timbre).

LA FAMILIALE DES SOLDATS AVEUGLES

Le Conseil d'administration de « La Familiale des Soldats Aveugles » informe les camarades que la réunion, qui devait avoir lieu le dimanche 2 décembre 1928, se trouvant coïncider avec l'Assemblée générale de l'U. A. G., est supprimée, et remplacée par une autre réunion qui aura lieu aux heures habituelles, le dimanche 25 novembre 1928.

BIBLIOTHÈQUE

Nous publions aujourd'hui un supplément au catalogue de 1926 et prions les camarades lecteurs de notre Bibliothèque, de conserver ce fascicule.

Nous rappelons que la bibliothèque est ouverte en hiver les lundi, mercredi, vendredi de 3 à 5 heures. Les lecteurs seront mieux servis (s'ils ne viennent pas ces jours-là) en déposant au Bureau une liste de numéros au choix ; les ouvrages disponibles leur seront envoyés au fur et à mesure des rentrées.

Les livres, dont la nomenclature suit, nous ont été offerts par des camarades et par les Sociétés « Impression et Reliure », « Le Livre de l'Aveugle », « Permanent Blind », « Phare de France », etc.

A tous, nous réitérons nos remerciements reconnaissants.

ROMANS

- 412 Edmond ABOUT. *La Mère de la Marquise*, 2 vol.
- 425 BALZAC. *Un Episode sous la Terreur*, 1 vol.
- 431 Maurice BARRÈS. *Jardin de Bérénice*, 5 vol.
- 431 Tristan BERNARD. *Secrets d'Etat*, 5 vol.
- * 402 Paul BOURGET. *La Geôle*, 7 vol.
- 413 Paul BOURGET. *L'Echéance*, 2 vol.
- * 405 Albéric CAHUEL. *Le Masque aux Yeux d'Or*, 6 vol.
- 421 Maxime Du CAMP. *Le Grand Saint-Bernard*, 1 vol.
- * 422 Maxime Du CAMP. *Le Manteau déchiré*, 1 vol.
- * 430 Colette WILLY. *La Maison de Claudine*, 3 vol.
- 429 François COPPÉE. *Les vrais Riches*, 3 vol.
- 424 Alph. DAUDET. *Le Curé de Cucugnan*, 1 vol.
- * 404 Maurice DEKOBRA. *Mon Cœur au ralenti*, 7 vol.
- 414 Conan DOYLE. *L'Aristocratique Célibataire*, 1 vol.
- * 409 Georges DUHAMEL. *Journal de Salavin*, 5 vol.
- 399 Francis ENNES. *La Fille Sacavin*, 1 vol.
- * 418 Claude FARRÈRE. *Une Jeune Fille voyagea*, 5 vol.
- * 407 Anatole FRANCE. *L'Île des Pingouins*, 10 vol.
- * 417 Jean GIRAUDOUX. *Bella*, 5 vol.
- 400 H. LAVEDAN. *Les beaux Dimanches*, 1 vol.

- 403 Marius Ary LEBLOND. *L'Amour sur la Montagne*, 1 vol.
- 420 LE BRAZ. *Au Vent des Iles*, 1 vol.
- * 408 Pierre LOTI. *Le Mariage de Loti*, 5 vol.
- * 406 Pierre LOYS. *Aphrodite*, 6 vol.
- 423 G. DE LYS et d'ESPARBÈS. *L'Hôte, la Lettre*, 1 vol.
- 432 Alf. MACHARD. *Le Syndicat des Fessés*, 1 vol.
- 428 Guy de MAUPASSANT. *Ce Cochon de Morin*, 1 vol.
- 427 E. PÉROCHON. *Contes pour dormir à la veillée*, 1 vol.
- 419 Marcel PRÉVOST. *La Dame potelée*, 2 vol.
- * 416 Jean TOUSSAINT-SARNAT. *Sangar taureau*, 3 vol.
- * 410 J. et J. THARAUD. *Notre cher Péguy*, 10 vol.
- 425 Léon TOLSTOÏ. *Sonate à Kreutzer*, 5 vol.
- 401 WEBSTER. *Papa Fauchoux*, 6 vol.
- * 411 Emile ZOLA. *Le Rêve*, 3 vol. P. B.

LITTERATURE

- *1043 Louis BARTHOU. *La Vie Amoureuse de Richard Wagner*, 1 vol. P. B.
- 1050 D' BAUDET. *Sous Louis XV, Médecins et Philosophes*, 1 vol.
- 1047 René BENJAMIN. *Le Mariage de Figaro*, 1 vol.
- 1048 Louis BERTRAND. *Comment j'ai été appelé à écrire un livre sur Sainte-Thérèse d'Avila*, 1 vol.
- 1045 BOSSUET. *Sermon sur la Mort*, 1 vol.
- 1044 DE CASSAGNAC. *Le Duel*, 1 vol.
- 1046 Paul ESNARD. *Maître René Dumont, chapelain de Saint-Rémy des Quinze-Vingts*, 1 vol.
- 1049 Princesse NOUCHAFFERINC. *Comment j'ai fui l'esclavage*, 1 vol.
- *1042 Guy de POURTALÈS. *La Vie de Franz Liszt*, 2 vol. P. B.

THEATRE

- *1471 R. de FLERS et F. de CROISSET. *Les Nouveaux Messieurs*, 3 vol.

- *1473 Edmond GUIRAUD. *Le Bonheur du Jour*, 3 vol.
- * 1470 Jules RENARD. *Pain de Ménage. Le Plaisir de rompre*, 1 vol.
- *1472 Edmond ROSTAND. *Les Romanesques*, 1 vol.

PHILOSOPHIE

- *2084 BERGSON. *Matière et Mémoire*, 2 vol. P. B.
- 2085 Annie BESANT. *La Nécessité de la Réincarnation*, 1 vol.
- 2083 BOSSUET. *Méditations sur l'Evangile*, 8 vol.

HISTOIRE

- *2223 BAINVILLE. *Histoire de France*, 14 vol.
- 2264 A. BARINE. *La Jeunesse de la Grande Mademoiselle*, 8 vol.
- *2252 DESCHANEL. *Gambetta*, 4 vol.
- *2256 Maxime du CAMP. *Les Convulsions de Paris. Grande Roquette. Arrivée et Mort des Otages*, 1 vol.
- 2263 Mgr HERSCHER. *La Rome Catholique, la Papauté, le Vatican*, 1 vol.
- *2255 G. JÉQUIER. *Histoire de la Civilisation Egyptienne*, 3 vol. P. B.
- 2262 LACLEF et BERGERON. *Histoire essentielle de la France*, 7 vol.
- 2261. G. LENOTRE. *Le Mariage de Joséphine*, 1 vol.
- *2257 MICHELET. *Tableau de la France*, 2 vol.
- *2259 Pierre de NOLHAC. *Marie-Antoinette*, 2 vol.
- 2260 Paul REYNAUD. *Les Chemises Noires*, 1 vol.
- 2254 Henri ROBERT. *Le Système de Law*, 2 vol.
- 2258 Henri ROBERT. *Le Maréchal de Saxe*, 2 vol.
- *2251 SEIGNOBOS. *Histoire nationale*, 12 vol.

GUERRE 1914-1918

- *2334 Cap. Ferd. BELMONT. *Lettres*, 1 vol.

- 2336 Georges DUHAMEL. *Vie des Martyrs*, 2 vol.
*2325 Cl. FARRÈRE et P. CHACK. *Un Combat. Une Bataille*,
1 vol. P. B.

GEOGRAPHIE

- *2374 BAZIN. *Le Père de Foucault, explorateur*, 10 vol.
2375 J.-J. THARAUD. *Jérusalem*, 1 vol.

ASTRONOMIE

- *2481 M. FOUCHÉ. *Les Merveilles du Ciel*, 2 vol. P. B.

BRAILLE

- *2665 G. LEJEUNE. *Méthode de Dactylographie*, 2 vol.

MASSAGE

- 2724 D^r BOUCART. *Massage du ventre, le rein*, 5 vol.
2722 D^r BROUSSES. *Massage musculaire, abdominal, des fractures,
des articulations et de la circulation*, 6 vol.
2719 DAGRON. *Massage des membres*, 16 vol.
*2720 D^r FORT. *Précis de névrologie*, 1 vol.
2723 TABARY. *Précis d'anatomie et de physiologie*, 5 vol.
2721 TABARY. *Précis de massage scientifique*, 3 vol.

OUVRAGES SUR LA MUSIQUE

- *2892 Th. DUBOIS. *Traité d'harmonie*, 2 vol. P. B.
*2893 Th. DUBOIS. *Réalisations des basses et chants du Traité
d'harmonie*, 1 vol. P. B.

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Khidas, de Nancy, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Marie-Suzanne, née le 9 septembre 1928.

Notre camarade et Mme Leblond, de Deville-les-Rouen (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Bernard, né le 3 septembre 1928.

Notre camarade et Mme Cadé, d'Audenge (Gironde), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Georges, né le 9 septembre 1928.

Notre camarade et Mme Mimoun Levy, de Tlemcen (Algérie), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Charles, né le 14 septembre 1928.

Notre camarade et Mme Le Nahuec, du Perray (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance et du décès de leur enfant, le 6 septembre 1928.

Notre camarade et Mme Mirailh, de Domezain (Basses-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur fille, Marie-Germaine, née le 18 septembre 1928.

Notre camarade et Mme Cattaert, de Vannes (Morbihan), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Jacques, né le 1^{er} octobre 1928.

Notre camarade et Mme Chavastelon, de La Vialle (Corrèze), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Denise-Angèle, née le 9 septembre 1928.

Notre camarade et Mme Gorce, de Dorat, nous font part de la naissance de leur fils, Gilbert, né le 15 août 1928.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Marsot, de Rougemont-le-Château (Territoire de Belfort), nous fait part de son mariage avec Mlle Germaine Behra, célébré le 10 septembre 1928.

Notre camarade Girardeau, de Cholet (Maine-et-Loire), nous fait part du mariage de son fils Gaston, avec Mlle Céline Ripoché, célébré le 1^{er} octobre 1928.

Notre camarade Delplanque, de Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Marne), nous fait part du mariage de son fils René, avec Mlle Charlotte Dubost, célébré le 12 mai 1928.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Piot (Alfred), d'Agen (Lot-et-Garonne), décédé le 24 septembre 1928, à l'âge de 32 ans.

De notre camarade Mouchotte, de Dommartin (Haute-Marne), décédé le 28 septembre 1928, à l'âge de 38 ans.

De notre camarade Sanschagrin, de Saint-Martial-de-Valette (Dordogne), décédé le 1^{er} décembre 1927.

De notre camarade Belette, de l'Heure (Somme), décédé le 11 septembre, à l'âge de 56 ans.

De la femme de notre camarade Declercq, de Wattrelos (Nord), décédée le 17 juillet 1928, à l'âge de 39 ans.

De la femme de notre camarade Vitrée, de Neuvy-en-Sullias (Loiret), décédée le 4 septembre 1928.

Du père de notre camarade Gleye, de Toulouse (Haute-Garonne), décédé le 26 août 1928.

Du père de notre camarade Rateau, de Saulieu (Côte-d'Or), décédé le 6 septembre 1928, à l'âge de 67 ans.

De la belle-mère de notre camarade Boissard, de Libourne (Gironde), décédée le 11 septembre 1928, à l'âge de 70 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 30 septembre, une somme de 7.350 francs, se répartissant comme suit :

Naissances	2.000 francs
Décès et couronnes	4.550 —
Secours	800 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 7.350 francs, une somme de 27.000 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 8 demandes de secours, dont 4 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Baron (François), 20 fr. ; Chamberon, 25 fr. ; Augoyat, 20 fr. ; Duc, 10 francs.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration

DU 21 JUILLET 1928

La séance est ouverte sous la présidence de Favret, à 14 h. 30.

Sont présents :

Favret, Grillet, Bloncourt, L'Evesque, Amblard, Bois, Guillam, Laffargue, Lauté, Malgat, Satgé.

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Excusés : Scapini, Bertrand, Cabasson, Courteix, Derunder, Goubin, Antoine, Fauvel, Lagarde, Lallement, Nicolaï, Robert (Maurice).

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Antoine, Goubin, Izaac, Lallement.

A Favret : Cabasson, Courteix.

A Bloncourt : Bardoux, Bertrand, Derunder, Noireaux.

A Laffargue : Lagarde, Muller, Nicolaï, Virot.

1° Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 juin :

Adopté à l'unanimité.

2° Situation financière du mois de juin 1928 :

Adoptée à l'unanimité.

3° Assemblée générale de 1928 :

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Le secrétaire général fait part au Conseil des propositions du Bureau, l'U. A. G. devant avoir dix années d'existence au mois de

décembre prochain, l'Assemblée générale pourrait avoir lieu le 2 décembre, et pour commémorer son dixième anniversaire, le programme suivant pourrait être réalisé : vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre, réunion des Commissions. Le samedi soir à 21 heures, une manifestation artistique dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence des membres du Gouvernement. Le dimanche 2 décembre, à 9 heures du matin, Assemblée générale à 12 h. 30, banquet de clôture sous la présidence du ministre des Pensions, et à l'issue du banquet, matinée dansante, jusqu'à 19 ou 20 heures.

Les propositions du Bureau sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est ainsi fixé par le Conseil :

- 1° Lecture du rapport moral pour l'exercice 1927-1928 ;
- 2° Lecture du rapport financier pour l'exercice 1927-1928 ;
- 3° Rapport des Commissaires aux comptes ;
- 4° Vœux présentés par les Commissions ayant précédé l'Assemblée générale ;
- 5° Vote du budget pour l'exercice 1928-1929 ;
- 6° Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration ;
- 7° Modifications aux statuts et règlement intérieur ;
- 8° Nomination des Commissaires aux comptes ;
- 9° Nomination des deux délégués pour la modification éventuelle des statuts sur la demande de l'administration publique ;
- 10° Questions diverses.

Trois Commissions seront chargées de l'examen des diverses questions :

Première Commission : Commission des pensions. Rapporteurs : Scapini, Favret.

Deuxième Commission : Relations extérieures. Rapporteur : Bloncourt.

Troisième Commission : Maison de l'Aveugle, Maisons de repos, Pupilles de la Nation, Soins gratuits, Transports, etc. Rapporteurs : Grillet, Bloncourt.

4° *Maisons de repos éloignées de Franceville.*

Lecture des lettres des administrateurs de province.

Le secrétaire général fait part au Conseil des propositions du Bureau qui, d'accord avec la Commission de Franceville, a examiné les diverses suggestions qui lui ont été présentées, en vue de la création

de Maisons de repos éloignées de Franceville, conformément au vœu de l'Assemblée générale de 1927.

Après un échange de vues auquel prennent part plusieurs administrateurs et notamment Favret, Satgé et Laffargue, le Conseil adopte à l'unanimité, moins une voix, celle de Robert (Maurice), les propositions du Bureau tendant à la location d'une dizaine de villas meublées, situées dans différentes régions, et qui seraient mises à la disposition des camarades, à raison d'un logement par famille, à partir de 1929.

Questions diverses. — Lecture est donnée de deux lettres du camarade Guibaud, en date des 1^{er} et 17 juillet, relatives à la décision prise par le Conseil à sa séance du mois de mai, en faveur des articles 10 et 12, ainsi que la réponse adressée au camarade Guibaud, par le secrétaire général.

A la suite d'une communication de M. le Préfet de la Seine, le Conseil d'administration, à l'unanimité, vote la délibération suivante :

Vu la délibération en date du 3 mars 1928, aux termes de laquelle l'Union des Aveugles de Guerre a accepté les dispositions testamentaires de Mlle Aimée-Louise Antola, demeurant 16, rue Tivoli, Marseille, par lesquelles elle lègue à l'Union des Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, à Paris, une maison d'une valeur de 40.000 francs environ, sise à Marseille, quartier Vauban, rue Milly, dont les revenus devront être employés à secourir une ou deux familles d'aveugles de guerre nécessiteuses.

Conformément aux prescriptions de la loi, le Conseil d'administration décide la vente de l'immeuble ci-dessus désigné, étant entendu que les revenus du capital provenant de cette vente seront affectés au paiement d'allocations annuelles en faveur de deux familles d'aveugles de guerre nécessiteuses, selon la volonté de la testatrice.

A l'unanimité, le Conseil vote les allocations suivantes :

2.000 francs en faveur de la veuve de notre camarade Hamel (Jean), réformé à 100 0/0, non bénéficiaire de l'article 10, décédé le 5 juin dernier, à Marbache (Meurthe-et-Moselle), et 200 francs en faveur du camarade Tourneux, de Marly, victime civile, à l'occasion de la naissance de sa fille Jacqueline, survenue le 30 mai dernier.

Lecture est donnée au Conseil d'une lettre du camarade Boudeville, demeurant à Cheffes (Maine-et-Loire), donnant sa démission de membre titulaire de l'U. A. G.

Le Conseil accepte cette démission à l'unanimité.

Le secrétaire général est désigné, à l'unanimité, pour représenter

l'U. A. G. au Congrès annuel de la F.I.D.A.C. qui doit se tenir à Bucarest, le 18 septembre prochain.

Une proposition émanant du Bazar de la Charité, 55, rue de Lille, Paris, invitant l'U. A. G. à participer à une exposition-vente organisée par les soins de cette œuvre en faveur des groupements s'intéressant aux victimes de la guerre, est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration. Cette exposition aura lieu à Paris les 6 et 7 novembre 1928.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Compte rendu de l'Assemblée générale du Groupement du Nord du 23 Septembre 1928

Le Groupement a tenu sa 7^e Assemblée générale le dimanche 23 septembre 1928, salle du Conservatoire de Musique de Lille.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de Planquette, entouré des membres de la Commission.

32 camarades ont répondu à l'appel de leur Commission; 5 sont excusés. Le Groupement compte 135 membres inscrits.

Sont présents : Blanquette, Muret, Devlygère, Bonamy, Declercq, Desmons, Prudhomme, Dysserincq, Vandeville, Roche, Deroyère, Barthier, Béquart, Delcloix, Derunder, Boé, Van Audenaerde, Weber, Vanluggene, Lefebvre, Guermontprez, Vanderstienen, Grosmy, Duforest, Lequenne, Delbecque, De Budt, Ballet, Boulanger, Charles, Henri, Delaplace, Couteau.

Sont excusés : Bridoux, Erouard, Lehoucq, Hennebique, Honoré Charles.

Le Président souhaite la bienvenue aux camarades, remercie la Municipalité, les membres donateurs et souscripteurs, notre dévoué trésorier et indique les raisons qui nous ont obligé à changer la date de notre réunion, primitivement fixée au 7 octobre.

Lecture du compte rendu de la 6^e Assemblée générale du 9 octobre 1927.

Bonamy demande pourquoi les journaux n'ont pas inséré la liste des numéros gagnants de notre souscription : d'après lui le public pouvait mettre en doute le tirage et il était difficile de faire parvenir des listes à tous les souscripteurs; le secrétaire répond que la longueur des listes ne permettait pas aux journaux d'en faire l'insertion complète et ceci à notre grand regret d'ailleurs.

Au sujet des réductions sur les réseaux belges, le même cama-

rade prétend avoir fait des démarches personnelles qui auraient abouti. Comme il ne peut indiquer les modalités d'application de l'accord intervenu, il lui est demandé de se mettre en rapport avec le secrétariat pour fournir toutes indications à ce sujet, afin que nous puissions, si le fait est exact, bénéficier des avantages accordés. Après ces échanges de vues, le compte rendu est adopté.

Lecture du procès-verbal de la réunion de Commission du 3 juin.

Le trésorier donne connaissance à l'assemblée de son rapport financier et du bilan annexé; adopté à l'unanimité.

Discussion des vœux présentés par la Commission :

1^{er} vœu. Que lors du décès d'un pensionné de la loi du 31 mars 1919, la partie du trimestre non perçue soit exempte des droits de succession. Adopté.

Le Président indique les modifications que le Conseil d'administration de l'Union compte apporter au projet de l'installation de nouvelles maisons de repos; elle approuve le nouveau point de vue envisagé et vote la motion suivante :

« Que le projet d'achat d'une ou plusieurs maisons de repos soit abandonné : qu'un crédit suffisant soit affecté à la location d'une ou plusieurs villas situées dans des régions répondant le mieux aux nécessités et que surtout elles puissent convenir pour l'hébergement de plusieurs familles. Toutefois, l'Assemblée demande au Conseil d'examiner la possibilité d'aider pécuniairement les camarades ayant plusieurs enfants, se rendant dans nos maisons de repos et avant, du fait de longs parcours et de non-réductions accordées à nos enfants, à supporter des frais élevés. »

L'Assemblée porte à 35 francs l'indemnité journalière accordée au délégué du groupement assistant à l'Assemblée de Paris.

Bonamy voudrait que le projet de loi sur les pupilles de la nation soit enfin voté par le Sénat, et ceci avant que nos enfants ne puissent plus en bénéficier.

Plusieurs camarades font part des difficultés qu'ils éprouvent auprès des employés de tramways de Lille pour faire accepter la carte à double barre bleue; une nouvelle réclamation sera adressée par le secrétaire pour que le régime de faveur soit respecté.

Vanluggene demande pourquoi les comptes rendus de nos Assemblées régionales n'indiquent pas les noms des présents; l'Assemblée exprime le même avis; satisfaction sera donnée.

Van Audenaerde pose la question de l'article 12; le président indique le projet élaboré par l'Union et qui sera défendu lors de la dia-

cussion du budget et de la répartition des crédits affectés aux pensions.

Un vœu de Prudhomme tendant à augmenter le taux de nos allocations pour naissance ne put être pris en considération après que le président eut indiqué les motifs qui en empêchaient la réalisation.

Van Audenaerde émet le vœu du rétablissement par le carnet d'allocation spéciale de la procuration qui a été supprimée.

L'Assemblée ne proposant aucun candidat pour les élections à la Commission, les membres sortants sont réélus à l'unanimité.

Des renseignements sont fournis à quelques camarades sur des questions particulières.

Il est procédé au paiement du jeton de 15 francs accordé à chacun des membres présents.

L'Assemblée désigne comme délégué à la prochaine Assemblée de Paris, son président, Planquette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire :
Léon MURET.

RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNEE 1927-1928

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la situation annuelle financière de votre Union Régionale du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous enregistrons avec plaisir cette année neuf naissances, contre six l'année dernière ; nous avons, suivant vos statuts, adressé à ces neuf familles, avec nos félicitations et vœux de bonne santé, la somme prévue de cinquante francs.

Nous avons versé à l'Union de Paris la quote-part de 10 0/0 sur nos encaissements.

Après avoir déduit les frais d'imprimés, timbres, recouvrements, les déplacements des délégués et les jetons de présence et tombola de votre dernière Assemblée, la balance présente un excédent de recettes sur les dépenses de 1.323 fr. 80, qui, ajoutés à l'actif en caisse au 31 mai 1927 donnent un actif de 11.895 francs.

Nous remercions particulièrement, en dehors de nos donateurs et souscripteurs annuels, le Syndicat des Fabricants de Tissus, la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, les Colombophiles de Tourcoing, l'Artisanat Français, qui ont bien voulu nous affecter des dons spéciaux qui sont venus augmenter notre capital.

Par suite de l'échange obligatoire des Bons du Trésor 1923, que

nous avons en portefeuille, pour des nouvelles rentes, nous estimons qu'il n'est pas possible à notre Société de prendre des titres à une échéance aussi lointaine que soixante-quinze ans et nous conseillons d'en demander le remboursement ; il y aura lieu de prévoir un placement pour le remploi de ces titres.

Nous vous prions, Messieurs, de ratifier le bilan que nous vous soumettons en concordance avec nos livres.

Le Secrétaire de propagande :

J. PIAT.

Bilan du 1^{er} juin 1927 au 31 mai 1928

ACTIF

Report actif de 1927.....	10.571 20	
Recettes de l'exercice :		
Intérêts placements	539 35	} 2.804 85
Donateurs	250 »	
Souscripteurs	1.240 »	
Dons divers	775 50	
		<hr/>
		13.376 05

PASSIF

Dépenses :		
Déplacements délégués.	241 15	} 1.481 05
Imprimés, timbres- recouvrements	208 35	
A l'Union de Paris...	226 55	
Allocations naissances .	450 »	
Tombola, Assemblée .	355 »	
En caisse :		
Espèces	1.322 50	} 11.895 »
17 Bons Trésor 1923.	9.004 10	
Crédit du Nord.....	1.568 40	
		<hr/>
		13.376 05

AVIS DIVERS

Le camarade A. Leger informe ses camarades qu'il habite maintenant Les Fourneaux, par Chaillez, dans l'Yonne, et qu'il est à leur disposition, comme avant, pour leur fournir les vélos, voitures d'enfants, phonos, appareils de T. S. F., poêles à bois aux prix les plus bas. Lui écrire pour renseignements.

Outillage complet de brossier, comprenant un couteau monté sur tréteau, un établi et une guillotine. Prix à débattre.

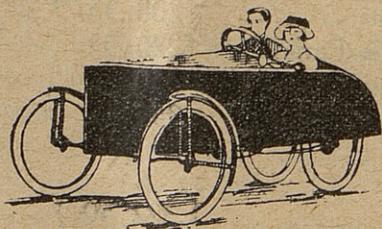
S'adresser au camarade Le Serrec, 107, rue Jules-Ferry, Saint-Brieuc.

M. Arthur Caron, 20, rue Gambetta, Montmorency (Seine-et-Oise), rappelle que le prix des montres pour aveugles est toujours de 95 francs (qualité A). En qualité B, c'est-à-dire à ancre, 15 rubis, spiral Bréguet, 170 francs. Le même mouvement, 3 cuvettes argent, 275 francs.

Le camarade Mariani, d'Alger, est heureux de faire part à ses camarades que, depuis le 1^{er} juillet dernier, les Compagnies de Navigation Transatlantique, Compagnie Mixte Touache, sur les parcours France-Algérie, accordent la réduction de 75 0/0 aux grands invalides, et même réduction pour la tierce personne.

LE VELOCAR

ESSAIS
SUR
RENDEZ-VOUS



ENVOI FRANCO
DU
CATALOGUE

LAMERAND, représentant
47, Boulevard Ménilmontant - PARIS (11^e)

Liste des Donateurs

Produit d'une fête donnée au Cercle Français de Thanhhoa (Annam), 324 fr. 50. — Mme Pumpelly, Paris, 50 fr. — Mme Vve Sasselange-Binet, La Madeleine (Nord), 5.000 fr. — Une Bourguignonne, 25 fr. — M. Ruben Helft, Paris, 100 fr. — Union des Coopératives de Reconstruction de l'Arr. de Montmédy, 1.000 fr. — Anonyme, transmis par M. Decroocq, Paris, 1.100 fr. — M. Hamel, Paris, 250 fr. — Mlle Grandjean, Cuxac-d'Aude, 35 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — M. Trachtenberg, à Kasbek (Belgique), 20 fr. — Comité Officiel des Fêtes du 14 juillet de la Colonie française de San-Francisco (Californie), 1.260 fr. — Anonyme C. R., affectation « Maison de Repos » Franceville, 50 fr. — « Sidi-Brahim », Gérardmer (Vosges), 300 fr. — Mlle Marie Brosand, Pornic (Loire-Inférieure), 200 fr. — Ecole de Filles Saint-Roch, Toulon, 25 fr. — Mlle Granger, Chanès (Saône-et-Loire), 10 fr. — M. Napoléon Rancy, Mazargues (Bouches-du-Rhône), 3.000 fr. — M. Aelion, Paris, 30 fr. — M. Gaitz, Hocky, Paris, 300 fr. — La Direction des Douanes et Régies du Tonkin et du Nord Annam, à Haïphong, 5.381 fr. 57. — M. Fernand J. Heitz, Colmar, 1.000 francs.



Imp. Dubois et Bauer, r. Laffite, Paris. — 1928.

Le Gérant: DECOËNE.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, GRILLET, NOIREAUX.
Secrétaire général : BLONCOURT.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : AMBLARD, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON,
COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, CONAN, GOUBIN, GUILLAM, IZAAC, LAPPARGUE,
LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice),
SATGÉ, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;
M. Marcel BLOCH;
Mme BROQUIN;
M. CHEFFER;
M. Pierre CHÉROT;
Mme CHEVALIER;
Mme CONTAMIN;
Mlle JALAGUIER;
Baronne DE GROTHUUS-GERNANDT;
Mme HENRI;
Mme KALT;
Mme L'EVESQUE;
Mme LÉVY-WEISS;
M. MAYER.
Mme MEYER;
Mme MUS;
M. PASCAL;
D^r SCHNEIDER;
Colonel DE TRAVERSAY.



Imp. Dubois et Bauer, r. Laffitte, Paris. — 1928.